



L'ACTUALITÉ

CONJONCTURE AU 2^E TRIMESTRE : **MALGRÉ QUELQUES SIGNAUX ENCOURAGEANTS, LA REPRISE SE FAIT TOUJOURS ATTENDRE**

Au deuxième trimestre 2026, la reprise tant attendue n'est toujours pas au rendez-vous. Si certains indicateurs laissent entrevoir une légère amélioration, notamment dans la construction neuve, l'activité globale de l'artisanat du bâtiment reste orientée à la baisse pour la quatrième année consécutive.

Avec un recul de 1,5 % de l'activité sur un an, identique à celui du trimestre précédent, les artisans continuent d'évoluer dans un contexte économique particulièrement difficile. L'activité baissière du marché du neuf connaît un frémissement progressif grâce au redémarrage des autorisations de construire et des mises en chantier. Pour autant, ces volumes restent encore bien inférieurs aux niveaux observés avant la crise et ne suffisent pas à entraîner l'ensemble du secteur. Le ministère du Logement relève d'ailleurs une nouvelle baisse en juin par rapport au mois de mai (- 4,8 %).

Plus préoccupante est la dégradation de l'activité d'entretien-amélioration, traditionnel moteur des entreprises artisanales. Après un premier trimestre déjà en retrait, la rénovation enregistre un nouveau recul, pénalisée par le ralentissement des transactions immobilières et le tassement du crédit à l'habitat. Seule la rénovation énergétique apporte une note d'espoir en mettant fin à six trimestres consécutifs de baisse, avec une croissance qui ne dépasse néanmoins pas zéro. Les dispositifs de soutien à la transition énergétique demeurent un levier essentiel pour l'activité des entreprises ! Mais les nouvelles restrictions qui entrent en vigueur ce mois-ci risquent, de toute évidence, de porter un nouveau coup d'arrêt à ces travaux. Au-delà des volumes d'activité, c'est

désormais la santé financière des entreprises qui suscite la plus vive inquiétude. Les carnets de commandes cessent de progresser et se stabilisent autour de 80 jours de travail, avec une situation plus tendue pour les entreprises de moins de dix salariés. Dans le même temps, les trésoreries se dégradent fortement sous l'effet des retards de paiement, des impayés et de l'augmentation des besoins de financement. Plus d'une entreprise sur trois constate une détérioration de sa trésorerie, tandis que les tensions géopolitiques et la hausse du coût des carburants et des produits dérivés du pétrole continuent de peser sur les marges.

L'emploi reflète lui aussi cette fragilité. En un an, plus de 17 000 emplois ont été détruits dans les entreprises du BTP de moins de vingt salariés, dont près de 12 000 dans les entreprises artisanales de moins de dix salariés. **30 000 emplois détruits en deux ans et 40 000 en trois ans : c'est un véritable plan social à l'échelle du pays !** Et si les intentions d'embauche semblent vouloir repartir légèrement à la hausse, ce signal reste encore insuffisant pour inverser significativement et durablement la tendance.

Face à cette situation, la CAPEB est pleinement mobilisée. Les difficultés rencontrées par les entreprises artisanales démontrent plus que jamais la nécessité de mettre en œuvre

des mesures ambitieuses et adaptées à leurs réalités économiques. Nous poursuivons avec détermination à pousser nos propositions en faveur de l'activité des petites entreprises du bâtiment, qu'il s'agisse de soutenir l'investissement, de simplifier les dispositifs existants, d'améliorer les conditions d'exercice des artisans et bien sûr de renforcer les encouragements à la rénovation des logements, en particulier en abaissant le taux de TVA pour l'ensemble des travaux de rénovation.

Notre mobilisation prend une importance toute particulière à l'approche de l'examen du projet de loi de finances pour 2027. La CAPEB a d'ores et déjà commencé à interpeller les pouvoirs publics et les parlementaires afin que ce rendez-vous budgétaire apporte des réponses concrètes aux difficultés des entreprises artisanales et crée les conditions d'une véritable relance de l'activité.

À quelques mois de l'ouverture de la campagne présidentielle, nous portons également nos propositions auprès de l'ensemble des candidats. Les échanges avec les représentants de plusieurs candidats ont été entamés depuis plusieurs semaines déjà. La CAPEB entend bien faire entendre la voix des artisans du bâtiment. Et c'est précisément ce que le Président Jean-Christophe Repon a expliqué lors de la conférence de presse de rentrée qu'il tenait ce mercredi 2 septembre. [En savoir plus ici.](#)

ÉCONOMIE

→ INCENDIES : L'ÉTÉ DESTRUCTEUR

Face aux incendies qui ont touché particulièrement la Gironde, les Landes et le Var, la CAPEB exprime sa profonde solidarité avec les habitants, les familles et les entreprises victimes de cette catastrophe. Les conséquences sont dramatiques pour l'environnement et la biodiversité, mais aussi pour les populations exposées aux fumées et à la pollution atmosphérique. Les petites entreprises artisanales du bâtiment ont, elles aussi, été durement frappées. Chantiers interrompus, activité bloquée, salariés exposés, matériel et outils de travail détruits : pour ces entreprises, les conséquences économiques peuvent être considérables et menacer directement leur survie. Dans ce contexte, la CAPEB s'est pleinement mobilisée, en particulier auprès de PRO BTP, du CPSTI et des Urssaf pour s'assurer que des soutiens massifs soient accordés aux entreprises touchées. Nous avons aussi appelé à des mesures exceptionnelles au vu du caractère tout aussi exceptionnel de la situation. Nous avons demandé une indemnisation de l'activité

partielle dans les mêmes conditions que pendant la crise de la Covid-19, afin de ne pas faire peser le coût de la catastrophe sur les seules petites entreprises, des règles claires et immédiates pour permettre aux artisans de savoir dans quelles conditions ils peuvent poursuivre leur activité lorsque les fumées, la pollution ou les restrictions administratives affectent les chantiers. Un décret paru le 15 août

**500 MILLIONS
D'EUROS**

**C'est le coût des dommages
causés par les incendies de
cet été, pour 25 000 sinistrés**

acte cette aide exceptionnelle aux TPE affectées par les incendies de Gironde, des Landes et du Var et permet une prise en charge totale par l'État des coûts liés à la mobilisation de l'activité partielle. En clair, les allocations d'activité partielle



sont majorées afin de couvrir entièrement le montant des indemnités versées par l'entreprise à ses salariés. Le Président Repon a aussi plaidé auprès de la CIBTP pour que toutes les entreprises touchées puissent être accompagnées, sans laisser de côté celles qui pourraient être exclues des dispositifs actuels du chômage-intempéries. Nous saluons la solidarité dont ont fait preuve les artisans de ces départements sinistrés ainsi que les CAPEB départementales qui se sont fortement mobilisées pour venir en aide aux adhérents à la peine. Toutes les mesures de soutien et de prévention sont récapitulées sur ARTUR.

[À retrouver ici.](#)

→ PRÊT FLASH CARBURANT : UN SOUTIEN DE TRÉSORERIE À MOBILISER SANS ATTENDRE

Face à la hausse des coûts de carburant qui pèse sur l'activité des entreprises artisanales, la CAPEB a participé cet été à un webinaire organisé avec Bpifrance pour présenter le Prêt Flash Carburant, dont elle a soutenu l'ouverture aux entreprises du bâtiment. Ce dispositif permet aux TPE-PME et entreprises individuelles éligibles de bénéficier d'un financement de 5 000 à 50 000 €, remboursable sur 36 mois avec 12 mois de différé, sans garantie demandée et avec une procédure de demande simplifiée et entièrement en ligne. Cette solution s'adresse aux entreprises dont l'activité est fortement dépendante des déplacements et qui subissent directement

l'augmentation du prix des carburants. À cette occasion, la CAPEB a rappelé qu'il ne faut pas attendre que les difficultés financières deviennent critiques pour solliciter une aide ou un financement. Anticiper ses besoins permet de conserver davantage de marges de manœuvre, de sécuriser son activité et d'éviter qu'une difficulté temporaire vienne fragiliser durablement l'entreprise. La CAPEB encourage donc les entreprises concernées à se renseigner dès à présent sur ce dispositif et à échanger avec leur expert-comptable ou leur CAPEB départementale afin d'évaluer l'opportunité d'y recourir. Pour en savoir plus sur les conditions



d'éligibilité et les modalités de demande, rendez-vous sur [la plateforme Bpifrance Flash](#)

→ FACTURATION ÉLECTRONIQUE : ÊTES-VOUS PRÊT ?

Depuis le 1^{er} septembre 2026, toutes les entreprises assujetties à la TVA, y compris les entreprises artisanales du bâtiment, doivent être en capacité de recevoir leurs factures au format électronique. Pour cela, chaque entreprise doit avoir choisi et déclaré [une plateforme agréée](#). Dans un second temps, à compter du 1^{er} septembre 2027, les TPE, PME et micro-entreprises seront également tenues d'émettre leurs factures au format électronique. Afin d'accompagner les artisans dans cette transition, la CAPEB a noué des partenariats avec [SAGE](#) et [Costructor](#), qui proposent des solutions adaptées aux besoins des entreprises du bâtiment et compatibles avec les exigences de la réforme. Ces solutions permettent d'anticiper sereinement les évolutions à venir, tout en facilitant la gestion quotidienne des devis, factures et règlements.

Si les artisans utilisent déjà un logiciel de gestion ou de facturation, ils peuvent vérifier rapidement auprès de leur éditeur les démarches à effectuer et la plateforme retenue. Anticiper dès maintenant leur permettra d'aborder cette réforme sereinement et en toute

confiance. Il est souhaitable de les encourager à profiter de cette période de transition pour qu'ils s'équipent, se forment et se fassent accompagner afin d'aborder cette réforme comme une opportunité de moderniser la gestion de leur entreprise.



FORMATION

→ UN NOUVEAU MASTÈRE SPÉCIALISÉ DANS LA RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE DU BÂTI ANCIEN

L'École nationale des ponts et chaussées et l'École de Chaillot, qui fait partie de la Cité de l'architecture et du patrimoine, avec laquelle nous avons signé une convention de partenariat en novembre 2025, ont mis au point un Mastère Spécialisé « Réhabilitation énergétique du bâti ancien » qui s'ouvre en cette rentrée de septembre 2026. Cette nouvelle formation part du principe que la réhabilitation du bâti ancien ne peut pas s'entendre que d'un point de vue strictement patrimonial et qu'elle doit, au contraire, permettre au bâti de trouver un nouvel usage et surtout de devenir sobre et résilient au regard du changement climatique. Elle répond ainsi à un double enjeu : la transition énergétique et la protection du patrimoine bâti ancien. Son objectif est de former des professionnels

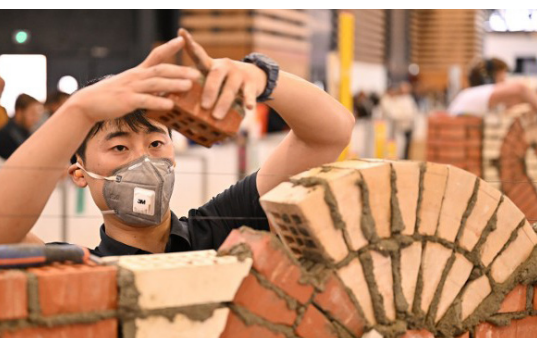
capables d'intervenir sur les plans technique, écologique et patrimonial dans les projets de réhabilitation énergétique. Cette nouvelle formation s'adresse à tous les professionnels concernés par le bâti ancien, depuis les architectes et bureaux d'études jusqu'aux maîtres d'ouvrage et entreprises du bâtiment. Le programme est structuré autour de 11 modules, totalisant environ 407 heures de formation en présentiel. Il combine des approches techniques, réglementaires, économiques et patrimoniales pour comprendre les spécificités du bâti ancien et les solutions de réhabilitation énergétique compatibles avec sa préservation. La pédagogie inclut des ateliers collaboratifs, des diagnostics réels, des visites, et des retours d'expérience. Elle se conclut par la soutenance d'une thèse professionnelle.



Ce nouveau Mastère Spécialisé vise donc à répondre à un besoin de compétences spécialisées à l'intersection du patrimoine ancien, de la performance énergétique et de la transition écologique. Il prépare des professionnels à concevoir et à mettre en œuvre des solutions de réhabilitation respectueuses à la fois de l'histoire des bâtiments et des enjeux environnementaux actuels. La formation bénéficie du soutien de plusieurs acteurs clés du secteur, en particulier le ministère de la Culture, le Cerema, le CSTB et l'Icomos.

COMMUNICATION

→ WORLDSKILLS : MOBILISONS LES JEUNES TALENTS DE NOS ADHÉRENTS !



Et si le prochain champion WorldSkills se trouvait déjà dans une entreprise adhérente de votre département ? Les WorldSkills constituent une formidable vitrine pour valoriser les métiers de l'artisanat du bâtiment, révéler les savoir-faire de nos jeunes et donner envie à une nouvelle génération de rejoindre nos métiers. C'est le moment de mobiliser nos entreprises adhérentes pour repérer, encourager et accompagner les apprentis et jeunes salariés prêts à relever ce défi. Ensemble, faisons

rayonner nos entreprises, nos métiers et nos territoires en portant haut les couleurs de l'artisanat ! **Les inscriptions sont ouvertes** selon un calendrier propre à chaque région. Vous trouverez toutes les précisions dans [nos informations ARTUR](#). Plus nous mobiliserons de candidats issus de nos entreprises adhérentes, plus nous démontrerons l'excellence et le dynamisme de l'artisanat du bâtiment. À nous de révéler les talents de demain !

GOUVERNEMENT

→ RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE : ON N'EST PAS PRÊTS !

Le Haut Conseil pour le Climat estime que la France n'est pas suffisamment préparée aux conséquences du changement climatique. Un problème sérieux si on veut bien considérer que les canicules, sécheresses et inondations se multiplient à grande vitesse. Dans son rapport « Danger climatique : la France face à ses responsabilités », le HCC juge que les politiques actuelles restent insuffisantes pour protéger efficacement la population et les activités économiques. Il souligne que le pays entre dans une phase où les impacts du réchauffement deviennent plus fréquents et plus dangereux. Les infrastructures, les bâtiments, les réseaux, l'aménagement du territoire et de nombreux secteurs économiques ont été conçus pour un climat qui n'existe plus aujourd'hui. Il devient donc absolument nécessaire d'accélérer

fortement les mesures d'adaptation. Le Haut Conseil pour le Climat reconnaît que certains progrès ont été réalisés dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais considère que ces avancées sont encore bien trop lentes compte tenu des prévisions climatiques et de l'ampleur des risques. Le Haut Conseil appelle ainsi à un vrai changement d'échelle : davantage d'investissements, une meilleure prise en compte du risque climatique dans les politiques publiques et une adaptation plus rapide des territoires, des bâtiments, des infrastructures et des activités économiques. Il est clair que face à l'évolution rapide du climat, la rénovation énergétique telle qu'on l'entendait jusqu'ici ne suffit plus. Il ne s'agit plus seulement de préserver les logements du froid et des déperditions énergétiques ; il faut les adapter aux fortes chaleurs, au manque d'eau et

aux événements climatiques extrêmes. La question du confort d'été, de la protection solaire, de la ventilation, de la gestion de l'eau et de la résilience des constructions est désormais aussi importante que celle de la seule performance énergétique.





LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

CESE

Les réunions hebdomadaires du Groupe de l'Artisanat et des Professions libérales ont repris ce lundi 31 juillet pour examiner les principaux points à l'ordre du jour du Bureau du CESE. Il a notamment été question des thèmes de travaux du groupe « Programmation », de la saisine sur « La dépendance des activités économiques françaises aux matières premières stratégiques » et des amendements déposés sur le projet de contribution de la Commission Affaires sociales et santé au futur PLFSS 2027.

PRÉPARATION DES 80 ANS

La soirée anniversaire de la CAPEB se tient maintenant dans moins d'un mois. Le Comité d'organisation politique s'est réuni cette semaine pour valider le film documentaire qui sera diffusé le 29 septembre aux Folies Gruss et faire un état des lieux des participations et des interventions lors de la plénière.

MATIGNON

Le Président de la CAPEB a rencontré mardi soir le Premier ministre aux côtés du Président de l'U2P et des Présidents des autres Confédérations membres. Les ministres Jean-Pierre Farandou et Serge Papin, David Amiel étaient également présents. Il s'agissait de faire un tour d'horizon général en amont de l'examen des textes budgétaires. Au menu : la conjoncture, la facturation électronique, le test entreprises et le conseil de la simplification et bien entendu l'impérieuse nécessité de doter la France d'un budget pour 2027. Une occasion aussi de revenir

sur le PLFSS et notre demande d'un retour aux règles précédentes sur le cumul emploi-retraite et l'avenir du statut des conjoints collaborateurs, d'évoquer la sortie de la conférence TER et la remise du rapport Combrexelle et enfin, les incendies en Gironde, dans les Landes et dans le Var. Jean-Christophe Repon a également remis au cœur des discussions la question de la voix des entreprises de proximité et des professions libérales.

CONFÉRENCE DE PRESSE



Cette année encore, la rentrée a été mise à profit pour sensibiliser la presse à la situation économique des entreprises artisanales du bâtiment ainsi qu'aux grands enjeux qui se dessinent pour les prochains mois.



Le Président était l'invité **d'Apolline** **Matin sur BFM TV** à 7h10 ce mercredi pour exposer ces problématiques qui

ont été reprises dans les journaux de la matinale de RMC et BFM. Dans sa matinale du 3 septembre, TF1 a donné une grande visibilité à ces éléments conjoncturels.



Voir ici le replay. Par ailleurs, il a été sollicité par la presse pour faire part du point de vue de la CAPEB et de l'artisanat du bâtiment sur la facturation électronique (**Sud Radio vendredi 18h30**) et sur l'apprentissage (**Sud Radio lundi 7h25**). Il avait préalablement répondu aux questions du Groupe EBRA, premier groupe de PQR en France (3,4 millions de lecteurs quotidiens) à propos des nouvelles règles de MaPrimeRénov' qui excluent, encore un peu plus, les mono-gestes.

U2P

Le Conseil exécutif de l'U2P faisait sa rentrée jeudi. Il est notamment revenu sur les actualités politiques et parlementaires et a affiné la préparation des Rencontres du 24 septembre au cours desquelles le projet U2P en vue des échéances électorales devrait être présenté et une convention avec le ministère des Armées devrait être signée. Il a aussi examiné la question de la revalorisation des pensions Agirc-Arrco qui devait faire l'objet d'une réunion paritaire ce vendredi 4 septembre.

RÉSEAU

→ CONSULTATION DES ADHÉRENTS SUR LES PRIORITÉS À PORTER À L'OCCASION DES PRÉSIDENTIELLES

À l'approche de l'élection présidentielle de 2027, la CAPEB se mobilise et décide de donner la parole à ses adhérents pour déterminer les priorités qu'elle doit porter et que l'ensemble du Réseau doit porter collectivement dans le débat public et auprès des différents candidats. La voix des artisans du bâtiment doit plus que jamais être entendue et peser dans les choix politiques à venir. C'est pourquoi chaque avis compte. Le prochain quinquennat sera déterminant pour l'avenir des entreprises et des métiers de l'artisanat du bâtiment : politique du logement, fiscalité, simplification administrative, transmission des entreprises, formation et apprentissage, lutte contre les concurrences déloyales, etc. Nous vous invitons donc à participer, et à encourager tous

les adhérents de la CAPEB à **répondre à la consultation que nous ouvrons jusqu'au 15 septembre prochain**, afin de déterminer nos grandes priorités. Plus nous serons nombreux à nous exprimer, plus nous serons forts pour faire entendre nos revendications et obtenir des avancées concrètes. Ensemble, faisons entendre la voix des artisans du bâtiment ! Merci par avance pour votre mobilisation.



→ LA E-BOUTIQUE EST FERMÉE DÉFINITIVEMENT

Suite à des expositions répétées à un risque de cyberattaque, nous avons pris la décision de fermer définitivement notre e-boutique. Bien que cette décision soit difficile, elle a été prise dans l'intérêt des utilisateurs et afin de garantir le plus possible la sécurité de leurs données. Les adhérents de la CAPEB peuvent retrouver l'ensemble des documents numériques (contrats types, guides, ...) gratuitement sur leur **Espace Adhérent**, dans l'onglet « Guide et Outils » du site CAPEB.fr. Nous les avons invités à se rapprocher de leur CAPEB départementale pour tout complément d'information sur cet espace adhérent.



CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT
2, rue Béranger - 75140 Paris Cedex 03 - Tél. : 01 53 60 50 00
e-mail : capeb@capeb.fr

Pour tout complément d'information,
rendez-vous dans votre espace adhérent sur
www.capeb.fr
qui vous permettra d'accéder à

